Procès-verbal de la rémunération du Président associé unique

AB TRANS, SASU au capital de 14000 euros

Siège social : 11 Av. du Docteur Bertrand

Résidence Loubassane Bât. W1, 13090, Aix-en-Provence.

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 01 Janvier 2026

Le 01 Janvier 2026, Monsieur ZAGHMOURI Ayoub, associé unique de la société AB TRANS, société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 14000 euros, immatriculée au RCS de Aix-en-Provence sous le numéro 904 109 774 et dont le siège est situé au 11 avenue du Docteur Bertrand, résidence Loubassane bâtiment W1, 13090, Aix-en-Provence.

Après avoir exposé qu'il est également Président de cette société,

A pris les décisions suivantes relatives à la rémunération de ses fonctions de Président et au remboursement de ses frais professionnels :

Première décision

L'associé unique décide de fixer le montant de la rémunération de ses fonctions de Président à la somme de 0 euros par mois à compter du 01 janvier 2026 et, ce jusqu'au 31 décembre 2026.

Deuxième décision

L'associé pourra également se faire rembourser par sa société, sur justificatifs, les frais exposés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Le procès-verbal, signé par l'associé unique, sera consigné sur son registre des décisions.

Signature de l'associé unique.



AB TRANS
11,av.du Docteur Bertrand
13090 Aix-en-Provence
Tél : 06 69 55 18 44
RCS Aix-en-Provence : 904 109 774